

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 16/02/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/03/18
Affichage le : 04/04/18
Transmission préfecture le : 03/04/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180323-lmc1101416-DE-1-1
Du : 03/04/18
Délibération exécutoire le : 04/04/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 mars 2018

**POLITIQUE A07 RAYONNEMENT LOCAL
CONVENTION AVEC LA FONDATION PSG**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M ALEXANDRE JOLY ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 20 octobre 2017 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 janvier 2018 relative au budget primitif 2018 ;

Vu la proposition présentée par la Fondation d'Entreprise Paris Saint-Germain ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de conclure avec la Fondation d'Entreprise Paris Saint-Germain une convention au titre des années 2018, 2019 et 2020 et d'allouer à ce titre une participation annuelle de 120 000 € pour la mise en place d'actions en direction des jeunes et des clubs yvelinois.

Dit que cette participation sera versée en deux fois, conformément aux termes de l'article 5 de la convention.

Habilite Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer la convention annexée qui fixe les conditions de partenariat avec la Fondation d'Entreprise Paris Saint-Germain, ainsi que ses éventuels avenants.

Dit que la subvention sera imputée sur le chapitre 65 article 6568 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 mars 2018

CONVENTION AVEC LA FONDATION PSG

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Olivier De la Faire, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (4) : Catherine Arenou, Michel Laugier, Alexandra Rosetti, Pauline Winocour-Lefevre.